



Bruxelles, le 14 avril 2026
(OR. en)

7795/1/26
REV 1

LIMITE

CORLX 328
CFSP/PESC 466
COEST 254
FIN 484

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL modifiant la décision (PESC) 2024/2643
concernant des mesures restrictives eu égard aux activités
déstabilisatrices menées par la Russie

DÉCISION (PESC) 2026/... DU CONSEIL

du ...

**modifiant la décision (PESC) 2024/2643 concernant des mesures restrictives
eu égard aux activités déstabilisatrices menées par la Russie**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 29,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 8 octobre 2024, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2024/2643¹.
- (2) Le 18 décembre 2025, le Conseil européen a adopté des conclusions dans lesquelles il a fermement condamné toutes les attaques hybrides menées récemment contre l'Union européenne et ses États membres.
- (3) L'Union continue de condamner sans réserve les activités malveillantes menées par la Russie contre l'Union, ses États membres, les organisations internationales et les pays tiers.
- (4) Compte tenu de la gravité de la situation, le Conseil estime qu'il convient d'ajouter deux personnes morales à la liste des personnes physiques et morales, des entités et des organismes qui figure à l'annexe de la décision (PESC) 2024/2643.
- (5) Il convient, dès lors, de modifier la décision (PESC) 2024/2643 en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Décision (PESC) 2024/2643 du Conseil du 8 octobre 2024 concernant des mesures restrictives eu égard aux activités déstabilisatrices menées par la Russie (JO L, 2024/2643, 9.10.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2024/2643/oj>).

Article premier

L'annexe I de la décision (PESC) 2024/2643 est modifiée conformément à l'annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président/La présidente

ANNEXE

À l'annexe I de la décision (PESC) 2024/2643, les mentions suivantes sont ajoutées sous la rubrique "B. Personnes morales, entités et organismes":

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
"18.	Euomore alias Euroview; Euroview Media	Adresse: Avenue Ariane 5, 1200 Bruxelles, Belgique Site internet: https://euomore.eu/ , https://euroview.media	Euomore est une plateforme médiatique qui opère au sein de l'architecture informationnelle pro-Kremlin en tant que relais médiatique non officiel, destiné à amplifier, à recycler et à légitimer les discours et la désinformation russes visant le public européen. Euomore diffuse régulièrement des contenus remettant en cause la légitimité des institutions de l'Union et justifiant la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. Sa ligne éditoriale épouse systématiquement les arguments avancés par le Kremlin, notamment en ce qui concerne la responsabilité présumée de l'OTAN et de l'Union dans le conflit en Ukraine et la délégitimation des autorités ukrainiennes.	+

+ JO: veuillez insérer la date de publication de la présente décision.

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
			<p>La plateforme accueille régulièrement des contributeurs connus pour diffuser des discours conspirationnistes ou de la désinformation, permettant ainsi à ces contributeurs de rester visibles auprès du public et de poursuivre leurs activités d'influence. Le site web d'Euomore semble avoir été vidé de son contenu et n'héberge plus qu'un seul article dénonçant les sanctions occidentales visant les "médias" de propagande. Cependant l'URL est toujours active, bien qu'elle renvoie désormais vers le nouveau nom de "Euroview Media: euroview.media", et rediffuse des contenus des chaînes RT et Sputnik.</p> <p>Par conséquent, Euomore soutient des actions ou politiques imputables au gouvernement de la Fédération de Russie qui compromettent ou menacent la stabilité ou la sécurité dans l'Union ou un pays tiers (l'Ukraine), en participant, directement ou indirectement, à l'utilisation de la manipulation de l'information et de l'ingérence, ainsi qu'en la soutenant et en la facilitant de toute autre manière, et il participe à telles actions ou politiques et les facilite.</p>	

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
19.	Fondation de soutien et de protection des droits des compatriotes vivant à l'étranger (Pravfond) (en russe: Некоммерческая организация "Фонд поддержки и защиты прав соотечественников, проживающих за рубежом")	Adresse: Arbat Street, 55/32, Moscou, 119200, Fédération de Russie Lieu d'enregistrement: Moscou, Russie Date d'enregistrement: 21.11.2011 Numéro d'enregistrement: 1117799023330 Site web: www.pravfond.ru	La Fondation de soutien et de protection des droits des compatriotes vivant à l'étranger (Pravfond) constitue un instrument central de la stratégie d'influence et de propagande de la Fédération de Russie à l'étranger. Fondée et financée par l'État russe, la fondation s'inscrit pleinement dans l'architecture du pouvoir d'influence ("soft power") du Kremlin et fait office de relais para-institutionnel pour les discours officiels. L'évaluation juridique et analytique de Pravfond est systématiquement utilisée pour étayer les principaux messages du Kremlin, notamment en ce qui concerne une prétendue "nazification" de l'Ukraine, des accusations de "russophobie" généralisée et des allégations de persécution systématique des populations russophones dans des États voisins.	+

+ JO: veuillez insérer la date de publication de la présente décision.

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
			<p>La Fondation achemine des fonds vers des acteurs étroitement liés aux réseaux d'influence pro-Kremlin. Le directeur exécutif de Pravfond a publiquement exprimé son soutien au président Vladimir Poutine et à la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. Parallèlement, le ministre russe des affaires étrangères, Sergueï Lavrov, a salué le "travail constant" de la fondation contre de prétendues manifestations de xénophobie et de néonazisme et de supposées tentatives de falsification de l'histoire, confirmant ainsi l'intégration directe de Pravfond dans la stratégie officielle du Kremlin en matière de communication et de légitimation du conflit.</p> <p>Par conséquent, Pravfond est responsable d'actions ou de politiques imputables au gouvernement de la Fédération de Russie qui compromettent ou menacent la stabilité ou la sécurité dans l'Union ou un pays tiers (l'Ukraine), en organisant et en dirigeant l'utilisation de la manipulation de l'information et de l'ingérence, et en participant, directement ou indirectement, à une telle utilisation, ainsi qu'en la soutenant et en la facilitant, et il soutient de telles actions ou politiques, y participe et les facilite.</p>	